

MOBILISATION GENERALE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES == APPEL A DONS

23 mars 2014, 02:36

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR DIRE VRAIMENT NON À L'EUROPE, À L'EURO ET À L'OTAN
LORS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014

APPEL À DONS POUR LA CAMPAGNE NATIONALE DE L'UPR



Ne laissons pas la colère du peuple contre l'Europe bénéficier aux partis leurres qui pourrissent le débat et refusent d'en sortir !

L'UPR lance un grand appel à dons afin de financer sa campagne pour les élections européennes.

COMMENT FONCTIONNE LA CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES ?

Les élections européennes, qui ont pour objet d'élire 74 parlementaires français pour le Parlement européen, se dérouleront le dimanche 25 mai 2014, sous forme de scrutin de listes dans **8 circonscriptions interrégionales**, qui n'ont pas d'autre existence que pour ces élections. **Ces 8 circonscriptions sont les suivantes :**

- **Nord-Ouest** (Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie) : 10 sièges
- **Ouest** (Régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) : 9 sièges
- **Est** (Régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine) : 9 sièges

- **Sud-Ouest** (Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) : 10 sièges
- **Sud-Est** (Régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) : 13 sièges
- **Massif central-Centre** (Régions Auvergne, Centre, Limousin) : 5 sièges
- **Île-de-France** (Région Île-de-France (Paris inclus) et Français établis hors de France) : 15 sièges
- **Outre-mer** (Ensemble des Départements et Collectivités d'outre-mer) : 3 sièges

Un mouvement politique peut ne pas se présenter dans les 8 circonscriptions. Cependant, l'UPR souhaite le faire, d'une part parce que nous avons des militants dans toutes les régions et que la constitution de nos 8 listes est quasiment achevée, d'autre part parce qu'une présence nationale dans toutes les régions de France et d'outre-mer devrait nous permettre d'accroître de façon significative notre notoriété nationale.

Une telle campagne électorale est néanmoins très coûteuse.

Le plafond des dépenses maximales autorisées par la loi pour les élections européennes est fixé à 1 265 000 € par liste régionale. Soit **10 120 000 € pour un grand parti politique présentant 8 listes.**

Naturellement, l'UPR sera très loin de pouvoir mobiliser de telles sommes.

L'ensemble des dépenses et des recettes de chaque liste doivent être retracées avec un très grand soin dans un compte de campagne, dont la gestion incombe à un mandataire financier et qui est présenté par un expert-comptable. Sous cette réserve, la loi précise que les dépenses peuvent être remboursées de manière forfaitaire à hauteur de 47.5% des dépenses maximales, soit 600 000 €. La condition pour être remboursé étant d'atteindre au moins 3,00% des suffrages.

**À QUELS PROBLEMES FINANCIERS EST CONFRONTEE L'UPR
POUR PARTICIPER AUX ELECTIONS EUROPEENNES ?**

Je rappelle à tous que l'UPR est un parti qui ne reçoit ni subvention publique, ni subvention discrète d'un autre parti politique. Nous ne pouvons donc compter que sur les cotisations de nos adhérents et les dons de nos sympathisants pour financer nos actions.

Nous serons donc obligés de faire cette campagne de façon très économique, en tablant notamment sur les réseaux sociaux, l'entraide, la solidarité, le bouche-à-oreille et la mobilisation générale de tous nos adhérents et sympathisants. Il existe cependant des coûts incompressibles qu'il faudra bien supporter.

Nous estimons ainsi qu'il faudrait avoir un strict minimum de 400 000 € pour avoir des listes UPR dans les 8 circonscriptions inter régionales, disposant chacune des bulletins de vote et des professions de foi nécessaires (Contrairement à ce que le public croit souvent, ces documents électoraux de base - qui doivent être conçus pour 46 millions d'électeurs, ne sont pas payés par l'État mais par les candidats).

À cela s'ajoutent les frais de publication d'affiches et de tracts, la confection d'autres matériels militants, sans oublier les locations de salles, etc. Dans l'idéal, **ce sont donc 5 à 600 000 euros minimum qu'il nous faudrait mobiliser au niveau national.**

C'est une somme qui peut sembler élevée pour un particulier, mais qui reste très modeste par rapport à ce que vont dépenser les grands partis financés par les contribuables pour ces élections d'ampleur nationale. Elle ne représente d'ailleurs que 5 à 6% du plafond maximal autorisé de 10 120 000 € que j'évoquais précédemment.

Quoi qu'il en soit, il est clair que l'UPR n'a actuellement pas les moyens de financer cette campagne (je signale au passage que 4000 adhérents payant une moyenne de 30 euros de cotisation - certains payent plus mais beaucoup payent la cotisation étudiants ou chômeurs à 10 euros - ne procurent que 120 000 € dans l'année, donc une somme très inférieure aux montants minimaux requis, d'autant plus que les cotisations servent à financer les frais de fonctionnement minimum de notre mouvement)

La conclusion s'impose d'elle-même.

L'UPR ne pourra mener sa campagne pour les élections européennes avec quelque chance de succès qu'en comptant sur un très grand effort de générosité de la part de ses adhérents, de ses sympathisants, ou simplement de personnes attachées à la pluralité de l'offre politique.

C'est pourquoi je m'adresse ici à toutes celles et tous ceux qui me lisent, en lançant un appel solennel aux adhésions et aux dons.

A PARTIR DE QUEL COMPTE PEUT-ON FAIRE UN VERSEMENT A L'UPR ?

D'un point de vue pratique, les dons ne peuvent provenir que d'une personne privée ; les partis politiques ne sont en effet pas autorisés à encaisser des sommes d'argent provenant d'entreprises ou autres personnes morales. C'est une interdiction formelle et qui est très attentivement étudiée par la Commission Nationale des Comptes de Campagne.

J'attire en particulier l'attention des commerçants, artisans ou professions libérales qui voudraient nous aider : ils ne peuvent le faire qu'à partir de leur compte bancaire personnel, et surtout pas à partir du compte de leur entreprise ou de leur compte professionnel. Sinon, nous serions obligés de rejeter leur chèque, leur mandat ou leur paiement électronique, ce qui créerait des problèmes et des pertes de temps pour tout le monde.

COMMENT FAIRE UN DON A L'UPR ?

Pour pouvoir être valablement encaissés, **les dons doivent OBLIGATOIREMENT indiquer :**

- **le nom,**
- **le prénom,**
- **et l'adresse postale de l'émetteur.**

Les dons peuvent être faits de 3 façons :

- **1°) soit par carte bancaire** via notre site Internet www.upr.fr.

Le paiement étant immédiat, sécurisé, et sans erreur possible de retranscription, c'est de loin le mode de paiement que nous recommandons. Compte tenu du fait que l'UPR ne fonctionne qu'avec des bénévoles, et sans aucun salarié, ce mode de paiement nous simplifie beaucoup la tâche.

Pour faire un don en ligne, c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/faire-un-don>

Pour adhérer en ligne (ou mettre à jour votre cotisation), c'est ici

: <http://www.upr.fr/aider/adherer/adhesion-en-ligne>

- **2°) soit par chèque**, établis à l'ordre de **AFUPR** expédiés signés et datés sous enveloppe à l'adresse suivante :

AFUPR (*Association de Financement de l'Union Populaire Républicaine*)

CDV 527273

50, chemin du Pré Neuf

38350 LA MURE

- **3°) soit par mandat cash** (espèces), à l'adresse de l'AFUPR ci-dessus indiquée (*Attention ! Si vous payez par mandat espèces, la réduction d'impôt expliquée ci-après n'est pas applicable*) ;

AI-JE DROIT A UNE REDUCTION FISCALE ?

Je rappelle que l'UPR bénéficie depuis peu de l'agrément fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour les dons et cotisations à notre mouvement.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une RÉDUCTION FISCALE, qui vient donc en déduction non pas de l'assiette imposable de vos revenus mais directement en déduction des impôts à payer, ce qui est évidemment beaucoup plus intéressant.

Cette réduction fiscale est très importante puisqu'elle s'élève à 66 % du montant du don ou de la cotisation adhérent versé(e) à l'UPR, dans la double limite - peu contraignante - de 20 % du revenu imposable et de 15 000 € par an et par foyer fiscal.

Naturellement, cet avantage ne vaut que pour les personnes qui acquittent un impôt sur le revenu.

Exemples

- *Je ne paye pas d'impôt sur le revenu.*

Si je fais un versement de 30 € à l'UPR, je n'aurais aucun avantage particulier.

- *Je paye 1200 € d'impôt sur le revenu.*

Si je fais un versement de 60 € à l'UPR, je pourrai déduire les 2/3 de cette somme (soit 40 €) de mon impôt sur le revenu dû l'an prochain. Je ne paierai alors que 1160 € d'impôt sur le revenu au lieu de 1200 €.

En définitive, mon don (ou ma cotisation adhérent + don) aura rapporté 60 € à l'UPR mais ne m'aura réellement coûté que 20 €.

- *Avec mon conjoint, nous payons 18000 € d'impôt sur le revenu.*

Si nous faisons un versement exceptionnel de 3000 €, nous pourrions déduire les 2/3 de cette somme (soit 2000 €) de notre impôt sur le revenu dû l'an prochain. Nous ne paierons alors que 16000 € d'impôt sur le revenu au lieu de 18000 €.

En définitive, notre don très généreux (ou notre cotisation adhérent bienfaiteur + don) aura rapporté 3000 € à l'UPR mais ne nous aura réellement coûté que 1000 €.

Les reçus fiscaux pour les versements effectués en 2014 seront adressés début 2015.

Comme indiqué plus haut, la seule restriction à ce système très avantageux pour les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu est que les dons ou cotisations en espèces, donc effectués par mandat cash, ne bénéficient pas de cette réduction d'impôt sur le revenu.

CONCLUSION : C'EST VRAIMENT LE MOMENT DE SE MOBILISER

Les élections européennes constituent un enjeu de très grande importance pour notre mouvement et les idées qu'il défend.

Nous avons une « fenêtre de tir » idéale pour nous faire entendre et faire progresser le combat pour la souveraineté et l'indépendance du peuple français, pour le rétablissement de la démocratie.

Ne pas être présents à ces élections serait une faute politique car nous contribuerions :

- **soit à laisser la voie libre aux mouvements leurre bien connus**, qui tapent continuellement sur l'Union européenne et l'euro mais... qui ne proposent jamais d'en sortir et qui font mine d'ignorer l'existence et le contenu exact de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE).

Pas question pour nous de laisser sans réagir le FN enfumer les Français avec ses projets bidon de "renégociation des traités" et ses "dérapages" à la demande du système !

Pas question non plus de laisser l'escroquerie alter-européiste manipuler une nouvelle fois les électeurs !

- **soit à la montée de l'abstention - ce qui, contrairement à ce que croient certains -, arrange parfaitement les européistes !**

Je rappelle à cet égard que l'abstention a atteint 60,5% aux élections européennes en France en 2009, soit 2,3 points de plus qu'aux élections de 2004 et 6,3 points de plus qu'aux élections de 1999. Et alors ? Alors, rien.

Passée la soirée électorale où les européistes ont pris un air ennuyé, cette abstention massive n'a eu strictement aucune conséquence, si ce n'est que de permettre aux européistes de ne pas avoir de contradicteurs au Parlement européen.

Il en serait exactement de même si l'abstention montait à 63 ou 64% cette fois-ci, de la même façon que les taux d'abstention de 75,5% aux élections européennes de 2009 en Pologne, de 79,1% en Lituanie et de 80,1% en Slovaquie n'eurent aucune conséquence et furent oubliés au bout de 24 heures.

La seule chose qui fait vraiment peur aux européistes, et tout spécialement en France, c'est qu'un mouvement comme le nôtre profite des prochaines élections européennes pour s'imposer sur la scène politique nationale et pour saboter l'Union européenne de l'intérieur.

Nous devons participer aux élections européennes, - comme y participent tous nos partis frères étrangers rassemblés dans l'accord d'Athènes de décembre dernier -, afin de porter haut et fort l'opposition frontale à l'UE dans l'enceinte même du Parlement européen.

L'UPR doit donc être présente à ces élections européennes et effectuer une véritable campagne nationale, ce qui implique des dépenses élevées.

La suite est entre vos mains...

François ASSELINEAU

22 mars 2014